

Projet urbain Mansart Farrère Quartier Bel Air

Comment l'implication habitante peut-elle participer à préfigurer les nouveaux usages d'un site dégradé et favoriser sa bonne gestion ?

Au sein du quartier Bel Air de Saint-Priest, un projet de renouvellement urbain - démolition, réhabilitation et résidentialisation - a été lancé en 2016 et livré fin 2019. Il a concerné 560 logements et nécessité un investissement de 18 millions d'euros. Est Métropole Habitat est propriétaire du parc de logements et gestionnaire des espaces extérieurs ; le bailleur mène ainsi les travaux, aux côtés de la ville et de la Métropole de Lyon.

Création d'une plaine de jeux, démolition ou réhabilitation de logements, création de nouvelles rues, réaménagement du parvis de l'école Mansart, des abords du relais d'assistantes maternelles... ce projet multi-acteurs vise une amélioration du cadre de vie des habitants en travaillant avec eux. Les maîtres d'ouvrage souhaitent en effet enrichir ce projet de renouvellement urbain selon les besoins et les attentes de ces derniers. Parmi les opérations réalisées, trois hectares de parkings dégradés ont été transformés en espaces publics et espaces résidentiels. Est Métropole Habitat a entrepris une démarche innovante impliquant les usagers dans l'aménagement paysager de ce site.

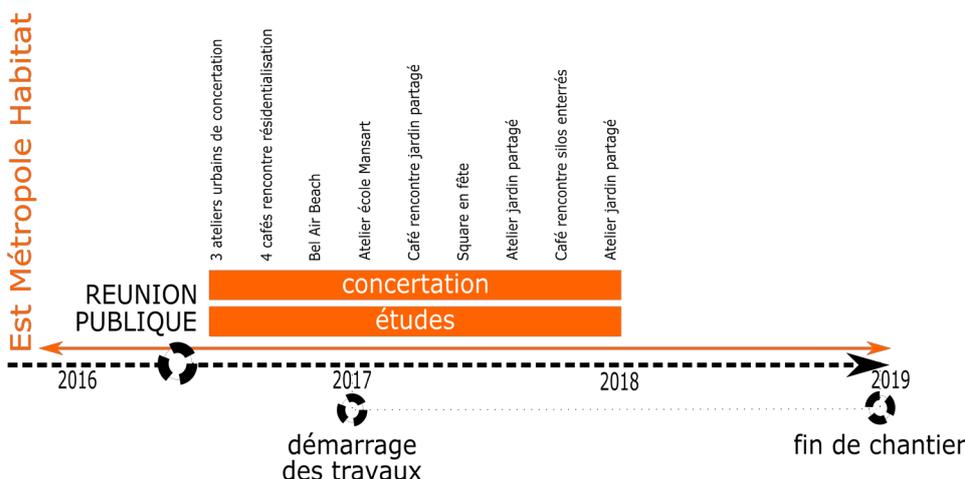


Saint-Priest (69)

- # implication des usagers
- # aménagements paysagers
- # usage et appropriation

ACTEURS :

Est Métropole Habitat, Ville de Saint Priest, Métropole de Lyon, The Good Factory, Sauvegarde 69, Planète vélo, Le PASSE-Jardin





Démarche méthodologique

Objectifs de la démarche

La démarche vise à intégrer les enseignements des usagers dans l'avant-projet pour penser l'aménagement paysager en réponse à leurs besoins et attentes. Elle vise ainsi à faire évoluer les propositions d'aménagement selon l'expertise usagère, par une implication habitante en amont et en aval du projet.

De nombreuses actions festives menées

Une première esquisse des espaces a été réalisée par la maîtrise d'oeuvre The Good Factory, avant d'être retravaillée avec les usagers du site lors d'actions festives.

Des cafés rencontres en pied d'immeuble

Dans un premier temps, quatre cafés rencontres ont permis d'échanger avec les habitants et de questionner puis de redessiner l'esquisse paysagère conjointement, selon leur expertise d'usage.

Trois après-midi de fête sur un parking pour préfigurer les usages

La fête du printemps - *Bel-Air Beach* - a permis de réunir 200 personnes dans un espace habituellement dédié aux voitures, permettant de visualiser et d'anticiper les problèmes potentiels d'une suppression d'une partie du parking, selon le plan de résidentialisation.

Des aménagements provisoires ont également été proposés : espaces piétonniers, marquages au sol, silos de tri des déchets tracés au sol à la bombe et mobiliers urbains (plateforme et assises en bois, chaises longues sous les arbres, jardinières, cages avec poule, lapin et tortue).

Appréciation du nouveau lieu : jeux et temps d'échanges

Des jeux et temps d'échanges questionnant l'appréciation de ce nouveau lieu par les habitants ont été proposés afin d'améliorer et d'adapter la future gestion du site.

Pendant **deux années** suivant la livraison, une **mission d'observation de la vie des espaces résidentiels** a également été confiée au maître d'oeuvre. Cette mission impliquera des éventuels travaux d'adaptation aux usages du site.

Contact :

François Puech - GIE La Ville Autrement - f.puech@gie-lavilleautrement.fr

Des éléments clés

Déployer des moyens humains et financiers

- une réunion publique et six ateliers (concertation, école, jardin partagé) ;
- six cafés rencontres : résidentialisation (138 participants), jardin partagé, silos enterrés ;
- trois demi-journées de festival *Bel-Air Beach*, 200 personnes.

Le coût est **intégré dans la mission de MOE** en phase conception et dans le temps passé en interne entre EMH, la ville et la Métropole.

L'occupation du parking n'a généré **aucun problème de circulation** particulier. Certains aménagements provisoires ont été **confirmés** alors que d'autres ont **évolué**. La programmation des aires de jeux a été affinée :

- une aire de jeu pas conservée dans l'AVP ;
- une aire de jeux scindée en deux :
 - 3 à 8 ans sur le passage de l'école ;
 - 9 ans et + plus loin des habitations ;
- des courbes au sol créées pour rendre plus ludique l'usage du vélo et du roller dans un espace dédié.

L'appropriation des jardinières a incité le bailleur à proposer des jardins partagés, animés par le Passe-Jardin pendant six mois, en vue d'une **autonomisation** par un groupe d'habitants.

Perspectives d'évolution

- adaptation des aménagements réalisés aux usages constatés deux ans après livraison ;
- intégration de la maîtrise d'usage comme une compétence obligatoire dans les groupements de MOE, dans les projets urbains suivants.